

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°94-124 du 27 Avril 1994

Portant nomination de Membres à la
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de
la Communication.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990. portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°92-021 du 21 Août 1992 portant Loi Organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et la Loi N°93-018 du 27 Avril 1994 qui l'a amendée ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées Membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication :

- 1° - Monsieur DOSSA René, Communicateur ;
- 2° - Monsieur ALYKO William, Magistrat ;
- 3° - Monsieur CHABI Mama Foundounga, Personnalité de la Société Civile.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 27 Avril 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MINISTERES 19 SGG 4 DEPARTEMENT
6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-CSM 2 UNB-FASJEP-ENA 3
DCCT-ONEPI 2 GCONB 1 INTERESSES 3 JO 1.-